

**DÉCISION DU PRESIDENT**  
**N°2025-194**

**Attributions des subventions 2025 n'excédant pas 1 000 €**  
**Association Les Zigotos**

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2024-328 du 17 juillet 2024 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'avis favorable de la Commission « Culture-Sport-Nautisme » du 26 février 2025,

CONSIDÉRANT que l'association Les Zigotos a déposé un dossier de demande de subvention au mois de décembre 2024 pour l'organisation de l'événement intitulé La grande zizanie, organisé en mai 2025 dans la commune de Chauvé,

CONSIDÉRANT que cette demande a reçu l'avis favorable de la Commission « Culture-Sport-Nautisme »,

CONSIDÉRANT que la subvention demandée n'excède pas 1 000 €,

**DECIDE**

**ARTICLE 1:** D'attribuer une subvention de 1 000 € pour un événement à caractère culturel, sur une ligne de crédit dédiée aux subventions culture 2025.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 9 avril 2025

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250410-10-AU

Réception par le Sous-Préfet : 10-04-2025

Acte mis en ligne le 11-04-2025

Publication le : 10-04-2025

La Présidente,

  
Pascale BRIAND